

## Annonces LÉGALES et JUDICIAIRES

### LES AFFICHES HAUTE-SAÔNE

legaleslesaffiches70@orange.fr

Habilitation pour HAUTE-SAÔNE et TERRITOIRE de BELFORT

### ENQUÊTES PUBLIQUES

2025/08/014



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE D'ACCOLANS

Les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement présentées par La Centrale Solaire des Centaures pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, dans le secteur « A la Chèvre », sur la commune d'Accolans, feront l'objet d'une enquête publique unique qui se déroulera du 27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00 (soit 35 jours consécutifs), sur le territoire de cette commune.

Mme Christelle BAUD, chargée de mission stratégie foncière, a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme BAUD, cette dernière sera remplacée par son suppléant : M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire-de-Belfort). Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- les mercredis de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique unique et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur - ou être adressées par voie postale en cette mairie (11, Grande Rue - 25250 Accolans) à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

- ou être formulées directement à tout moment du 27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>

- ou être transmises par courrier via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr) ; les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6501> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

- vendredi 5 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
- mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00  
- mardi 30 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :  
- Mme Sarah LEMOULTON ou M. Théo MEIER  
Tél : 07 88 53 18 12 ou 06 68 40 92 62  
Mail : [slemoulton@h2air.fr](mailto:slemoulton@h2air.fr) ou [trneier@h2air.fr](mailto:trneier@h2air.fr)

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à La Centrale Solaire des Centaures et au maire d'Accolans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes déposées par La Centrale Solaire des Centaures.

Le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur adjoint,  
Ludovic DUPONCHEL

### APPELS PUBLICS

2025/08/020

#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

- **Pouvoir adjudicateur** : commune de RUHANS, Mairie de RUHANS, 2, rue des Hauts de la Plauche, 70190 RUHANS

• Représentant du pouvoir adjudicateur : M. le Maire, GIRARD Serge.

- **Maitre d'œuvre** : Agence départementale INGÉNIERIE70.

- **Objet du marché** : Démolition et reconstruction d'un ouvrage d'art sur la Quenoche

Procédure de passation : procédure adaptée définie à procédure adaptée définie à au code de la commande publique.

- Variante : murs de soutènement en béton préfabriqué

- Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois

- Date prévisionnelle de commencement des travaux : à l'été 2025

- **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

• Celles fixées dans le règlement de consultation

- **Critères de sélection des candidatures**, Documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Critères d'attribution** :

• Prix : 60 % ;  
• Valeur technique : 40 %

- **Date limite de réception des offres** : vendredi 12 septembre 2025 à 12h00  
- **Modalité d'obtention du dossier de consultation et demande de renseignements** sur le format informatique ou papier à : Agence départementale INGÉNIERIE70 - 5A, route de Saint-Loup - CS 60 202 - 70004 VESOUL Cedex - tél : 03 84 68 24 70 - fax : 03 84 68 24 71 - Mail : [contact@ingenierie70.fr](mailto:contact@ingenierie70.fr) ou téléchargé sur internet à l'adresse suivante : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

### SOCIÉTÉS ET COMMERCE

2025/08/012

Par acte SSP en date du 12/07/2025, il a été constitué une EURL

**Dénommée** : NOMEA EXPERTISE

**Objet social** : l'exercice de la profession d'expert-comptable

**Siège social** : 18 route de Vesoul 70300 BAUDONCOURT

**Capital** : 1 000 €

**Gérance** : M. Antoine MONNIER demeurant 18 route de Vesoul 70300 BAUDONCOURT

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VESOUL.

2025/08/019

#### SARL CHRISTOPHE LEJEUNE

SARL au capital de 1000 €

Siège social : 32, rue Jean Jaurès 70300 LUXEUIL-LES-BAINS

514 028 109 RCS de VESOUL

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

56601

#### SCP DURGET BINDA - LAURENT

Notaires associés

80 avenue François Mitterrand 70170 PORT-SAÛNE

Tél. 03 84 78 13 00

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

2025/08/026

#### NB INDUSTRIAL AUTOMATION

Société à responsabilité limitée à associé unique

au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 39 B Grande Rue 90150 REPPE

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à responsabilité limitée

**Dénomination sociale** : NB INDUSTRIAL AUTOMATION

**Siège social** : 39 B Grande Rue 90150 REPPE

**Objet social** : La Société a pour objet les activités de :

- conseil en ingénierie en électricité, automatismes et informatique industrielle, robotique et contrôle de commandes,

- gestion de projets,

- études techniques

- formation dans les domaines précités.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 1 000 euros

**Gérance** : Monsieur Nicolas BRAHY demeurant 39 B Grande Rue - 90150 REPPE

Immatriculation de la Société au RCS de BELFORT

Pour avis, La Gérance.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

2025/08/015

Par acte SSP du 25/07/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : TRESOR L

**Objet social** : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés et entreprises en vue et de façon à en assurer le contrôle, de participer activement à la définition de leur stratégie et à la conduite de leur politique. Toutes prestations de services à ces sociétés et leurs filiales afin de permettre leur gestion et leur contrôle incluant notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, financier et juridique.

**Siège social** : 30 rue du 11 Novembre 70290 CHAMPAGNEY.

**Capital** : 140 000 €

**Durée** : 99 ans

**Président** : M. LIN Kefeng, demeurant 6 rue des Capucins 90000 BELFORT

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

**Clause d'agrément** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de VESOUL

Pour avis, La Gérance.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.

Le 22/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'activité aux opérations de courtage en assurance. Mention au RCS de Vesoul.